Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260605-D2026057-DE

Date de convocation : 29/05/2026
Date d'affichage : 29/05/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
**DELIBERATION N° 2026-057**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**
**COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU**
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

**L'an deux mil vingt-six, cinq juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.**
**L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.**

**Présents : Thierry ORVEILLON ; Loïc LEMOINE ; Charlotte GESLAIN ; Serge CHEVALIER ; Flore HUGUERRE ; Alexis LE NAOUR ; Véronique AUGUSTE ; Laurent STAERCK ; Sylvie VADIS ; Jean-Claude ALLAIN ; Marie-France SALMON ; Véronique-Anne HOUZE ; Gérard HAMON ; Viviane PICOUAYS ; Philippe HINGAN ; Laurent FRANKOWSKI ; Rosemary RAFFRAY ; Anaïs LEMEUR ; Megan RICHARD-MORITZ ; Marion ZIEGLER ; Stevan VINCENDEAU ; Gildas DU HALGOUET ; Fanny HAMARD ; Annabelle ORTIZ DE LA ROSA.**
**Représentés :** **Laurent MOUSSET par Laurent FRANKOWSKI**
**Erwan MARIE par Véronique AUGUSTE**
**Lucien RAZA par Gildas DU HALGOUET**
**Absents excusés :**
**Secrétaire :** Véronique-Anne HOUZE
**Quorum fixé à 14 membres présents – constat de 24 membres présents au moment de l'ouverture de la séance**
Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 02 avril 2026
Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

---

**REGULARISATION FONCIERE AU PROFIT DE M DENIS A LA GRIGNARDAIS – NOUVELLE PARCELLE AO 210**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2025-98 du 9 décembre 2025 qui indiquait la nécessité de régulariser la situation concernant l'emprise communale occupée à la Grignardais par M. Jonathan DENIS qui pensait en être propriétaire.
Il convient de délibérer à nouveau afin de transmettre au Notaire les informations cadastrales transmises par le Cabinet Prigent qui a effectué la division parcellaire et de laquelle est issue la parcelle désormais identifiée sous les références cadastrales **AO 210** d'une contenance de **13 m².**
Après avoir présenté le plan de division parcellaire et près en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **APPROUVE** la cession par la commune de la parcelle AO 210 d'une contenance de 13 m² au prix de 1 € le m², soit un montant total de 13 € ;
- **PRECISE** que les frais d'acte notarié seront supportés par l'acquéreur ;
- **CONFIE** la rédaction de l'acte notarié à l'étude de Maître LOUAIL notaire à Pleslin Trigavou ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.
Pour extrait conforme. Transmis à la Préfecture le 11 juin 2026.

| Maire | Secrétaire de séance |
| --- | --- |
| | |